



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 19 janvier 2021 – subdélégation DRDCS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 19 JANVIER 2021

**DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA
COHÉSION SOCIALE**

Arrêté DRDCS Grand Est 2021-01 du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale à des agents de la DRDCS de la région Grand Est

Arrêté DRDCS Grand Est 2021-02 du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la DRDCS de la région Grand Est

Arrêté DRDCS Grand Est 2021-03 du 14 janvier 2021 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué concernant CHORUS et les modalités d'exécution comptables de certaines dépenses à des agents de la DRDCS de la région Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale Grand Est

ARRETE DRDCS GRAND EST N° 2021-01

**portant subdélégation de signature en matière d'administration générale
à des agents de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE INTERIMAIRE DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE DE LA REGION GRAND EST,**

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU Le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU L'arrêté du 31 décembre 2020 nommant Madame Anouchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2021-02 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Anouchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est, en matière d'administration générale,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral 2021/02 du 12 janvier 2021, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale de la région Grand Est,

subdélégation est donnée à l'effet de signer les actes et pièces relatifs à la passation des marchés publics, notamment de notification et de signature du marché public, ainsi que de signature de bons de commande :

– Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration de l'Etat,

- subdélégation est donnée à effet de signer des bons de commande sur supports contractuels prédéterminés et de constater le service fait, à :

- Monsieur Alfred NORDIN, adjoint au chef du pôle FCE responsable de l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne
- Monsieur Eric MATHIEU, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,

ARTICLE 2 :

Au titre du Pôle Secrétariat Général, subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Halima HAMMES, responsable du service des Ressources Humaines,
- Monsieur Eric MATHIEU, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,
- Madame Roselyne BOURGEOIS, responsable de la plate-forme carrière et paye à Châlons-en-Champagne,
- Monsieur Gilbert ANSBERQUE, responsable du CMCR du Bas-Rhin,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- Les actes individuels et collectifs pris dans le cadre de la charte de gestion conclue entre la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est et le Pôle d'expertise et de services,
- Les demandes de mises en paiement destinées au Pôle d'expertise et de services pour l'ensemble des personnels rémunérés sur le BOP 124,
- Les décisions de congés maladies et de temps partiels,
- Les décisions d'imputabilité d'accidents de travail et leurs implications financières,
- Les notifications relatives aux avancements et changements d'échelon,
- Les actes tenant à l'organisation des sessions des concours administratifs tels que les attestations de présence et les procès-verbaux,
- Les actes tenant à la formation professionnelle continue tels que les conventions, les convocations et les attestations de présence,
- Les actes tenant à l'organisation des élections professionnelles tels que les arrêtés de constitution des bureaux de vote et les procès-verbaux,
- Les bordereaux de transmission adressés aux directions départementales interministérielles,

Les décisions, actes et budgets de fonctionnement tenant à l'organisation matérielle des Tribunaux des affaires de sécurité sociale et des Tribunaux du contentieux de l'incapacité de la région Grand Est, incluant les prérogatives relatives aux ressources humaines.

Subdélégation de signature est en outre consentie à l'effet de signer et valider les documents relatifs à la maîtrise des risques et au contrôle interne comptable à :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration de l'État,

ARTICLE 3 :

Au titre du Pôle cohésion sociale, subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Véronique FAGES, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, cheffe de pôle

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- Les accusés-réception pour les dépôts de dossiers de subvention concernant les Budgets opérationnels de programme n°104, 157, 177, 303 et 304,
- Les décisions d'évaluation et d'agrément dans le champ de la cohésion sociale,
- La correspondance ordinaire relevant du champ de la cohésion sociale.

ARTICLE 4 :

Au titre du Pôle Politique de la ville, Éducation et Citoyenneté, subdélégation de signature est consentie à :

- Madame Jeanne VO HUU LE, inspectrice hors classe de la jeunesse et des sports, cheffe de pôle

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- Les accusés-réception pour les dépôts de dossiers de subvention concernant le Budget opérationnel de programme n°147,
- La correspondance ordinaire relevant du champ de la politique de la ville, de l'éducation et de la citoyenneté,
- Les notifications de subventions concernant le BOP 147,
- Les attestations de formation « Sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité »

ARTICLE 5:

Au titre du Pôle Formation, Certification Emploi, subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Mim ROHIMUN, attaché principal, responsable des professions sociales et paramédicales pour le siège de Strasbourg
- Monsieur Alfred NORDIN, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable des professions sociales et paramédicales pour l'antenne de la direction située à Châlons-en-Champagne,
- Monsieur Franck FONTANEZ, Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- Les actes tenant à l'organisation des jurys et des validations des acquis de l'expérience tels que les convocations des candidats, les convocations des membres de jury, les comptes rendus et procès-verbaux des jurys, les attestations de réussite, les attestations de présence des candidats, les décisions accordant des vacances aux membres des jurys,
- La correspondance ordinaire relevant du champ de la formation, de la certification et de l'emploi,

- Les actes tenant à l'organisation des sessions d'examens en vue de l'obtention d'un diplôme d'État dans le champ des professions paramédicales et sociales tels que les arrêtés d'ouverture, les convocations des candidats et membres des jurys, les arrêtés de constitution des jurys, les attestations de réussite, les attestations de présence des candidats, les décisions accordant des vacances aux membres des jurys,
- Les actes tenant à l'organisation des commissions d'autorisation d'exercice en France des professions paramédicales et sociales pour les ressortissants de l'Union européenne tels que les accusés-réception de dépôts de dossiers, les décisions d'ouverture, les convocations des candidats et membres des jurys, les décisions de constitution des commissions locales,
- La correspondance ordinaire relevant des formations paramédicales et sociales ; la correspondance ordinaire relevant des autorisations d'exercice en France des professions paramédicales et sociales pour les ressortissants de l'Union européenne.

ARTICLE 6 : Au titre de la mission régionale d'inspection de contrôle et d'évaluation, subdélégation de signature est consentie à Madame Patricia MOUROT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, coordinatrice à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, la transmission des rapports d'inspection, de contrôle, et d'évaluation.

ARTICLE 7 :

Demeurent toutefois réservés à ma signature, les courriers adressés aux autorités suivantes :

- Ministres et membres des cabinets ministériels,
- Directeurs et sous-directeurs des administrations centrales de l'État,
- Préfets et chefs des services déconcentrés de l'État,
- Présidents et directeurs des établissements publics de l'État,
- Représentants élus des collectivités locales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la Directrice intérimaire de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 14 janvier 2021

La directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale du Grand Est


Anouchka CHABEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale de la Région Grand Est

ARRETE DRDCS GRAND EST N° 2021-02

**portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué
à des agents de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE INTERIMAIRE DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE DE LA REGION GRAND EST,**

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU Le décret du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et arrêtés portant création des DRDJSCS,
- VU L'arrêté du 31 décembre 2020 nommant Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de cohésion sociale du Grand Est,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2021-03 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2021-03 du 12 janvier 2021, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la Direction Régionale et Départementale la Cohésion Sociale de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée:

au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale et au titre des services communs à:

Monsieur Eric MATHIEU, Attaché principal de l'Administration de l'Etat

au titre des dépenses initiées à l'échelle départementale:

Madame Isabelle GUYOT, directrice départementale déléguée

à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés aux articles 1 à 3 de l'arrêté précité.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2021-02 du 12 janvier 2021, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale la Cohésion Sociale de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer les décisions et actes en matière d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses de l'État ainsi qu'en matière de liquidation et d'émission de titres de recettes de l'État pour les programmes suivants au titre des dépenses initiées à l'échelle régionale ou le cas échéant des services communs:

- BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française, titre 6, à Mme Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
- BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales :
 - o Tous titres, à M. Eric MATHIEU, Attaché principal de l'Administration de l'Etat
 - o Titre 3 pour les seules dépenses liées au service Formations, Certifications, Emploi, à M. Mim ROHIMUN Attaché principal de l'Administration de l'Etat et à M. Alfred NORDIN, Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale
 - o Titre 2, à Mme Halima HAMMES, Attachée principale de l'administration de l'Etat et à Mme Roselyne BOURGEOIS, Attachée de l'administration de l'Etat
- BOP 147 Politique de la ville, titre 6, à Mme Jeanne VO HUU LE, Inspectrice hors classe de la jeunesse et des sports
- BOP 157 Handicap et dépendance, titre 6, à Mme Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
- BOP 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, titre 6, à Mme Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
- BOP 303 Immigration et asile, titre 6, à Mme Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
- BOP 304, Inclusion Sociale, protection des personnes, titre 6, à Mme Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

La présente subdélégation de signature exclut :

- Les réquisitions du comptable public ;
- L'engagement de procédure du « passer outre » :

qui relèvent de la compétence de Madame la Préfète de la région Grand Est.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est consentie à :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques,

à l'effet de signer les actes d'engagement et les actes attributifs liés aux processus d'intervention, de commandes publiques et de personnel sur les BOP 124, 354, 723, relevant de la compétence de la DRDCS.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est consentie à :

– Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques

afin de signer les relevés d'opérations bancaires liés aux cartes d'achat pour les dépenses relevant des BOP 124 et 354, ainsi que les actes ou relevés liés à la facturation des prestataires de voyages pour le même périmètre financier.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est consentie à :

– Madame Halima HAMMES attachée principale d'administration de l'État, responsable du service des Ressources Humaines, pour le titre 2,

– Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration de l'État, responsable des affaires financières, immobilières et logistiques, pour les titres 3, 5 et 6,

afin de valider les opérations comptables de fin de gestion et de clôture de comptes telles que le recensement des charges.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice intérimaire de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 14 janvier 2021

La Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est,



Anoutchka CHABEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale de la région Grand Est

ARRETE DRDCS GRAND EST N° 2021-03

**portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué concernant
CHORUS et les modalités d'exécution comptables de certaines dépenses
à des agents de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE INTERIMAIRE DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE GRAND EST,**

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU Le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU L'arrêté du 31 décembre 2020 nommant Madame Anoutchka CHABEAU, Directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2021/02 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale Grand Est, en matière d'administration générale,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2021/04 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional,
- VU L'arrêté préfectoral n° 2021/05 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Anoutchka CHABEAU, directrice intérimaire de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale du Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux n° 2021/04 et n° 2021/05 susvisés, subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de valider les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux unités opérationnelles (UO) et centres prescripteurs dans l'application informatique CHORUS FORMULAIRES, dans les limites ci-après définies :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché principal d'administration, pour tous les BOP
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure, pour tous les BOP
- Madame Véronique FAGES, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Madame Jeanne VO HU LE, Inspectrice hors classe de la Jeunesse et des Sports, pour le BOP 147

Et pour l'Unité opérationnelle du Bas-Rhin :

- Madame Isabelle GUYOT, Directrice départementale déléguée, pour tous les BOP
- Monsieur Jean-Renaud GOUJON, Inspecteur Hors classe de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 177, 303 et 304
- Monsieur David LARROSE, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 177, 303 et 304
- Monsieur Nicolas BRUEL, Adjoint Administratif première classe, pour les BOP 104, 177, 303 et 304
- Monsieur Benoît DOCHEZ, Attaché d'administration de l'Etat, pour les BOP 104, 177, 303 et 304
- Madame Catherine SCHISSELE, Secrétaire administrative de classe supérieure, pour les BOP 104, 177, 303 et 304
- Madame Marie-Pierre GALLANI, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, pour le BOP 304
- Monsieur Laurent BOULLAY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour le BOP 304
- Monsieur Rémy SIMPER secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour le BOP 304
- Madame Dominique BASCOUL, attachée principale d'administration de l'Etat pour les BOP 104 et 147
- Madame Françoise MEYER, Adjointe Administrative, pour les BOP 104 et 147
- Madame Sylvie SCHOENNAL, attachée principale d'administration de l'Etat, pour les BOP 104 et 147

ARTICLE 2 :

La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de les habilitier à utiliser une licence CHORUS CŒUR :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Madame Marie-Christine PONCELET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Madame Louise VOSILA Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,

ARTICLE 3 : La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de les habilitier à réaliser dans l'application CHORUS CŒUR, les actes de mise à disposition et de reprise de crédits sur les UO dans les limites ci-après définies :

- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Madame Louise VOSILA, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,

Cette autorisation s'étend aux fonds de concours liés aux programmes ci-dessus mentionnés aux articles 1 des arrêtés préfectoraux précités,

ARTICLE 4 :

La subdélégation de signature est consentie aux personnes ci-après désignées aux fins de valider les transactions liées aux remboursements des frais professionnels des personnels dans l'application CHORUS DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES.

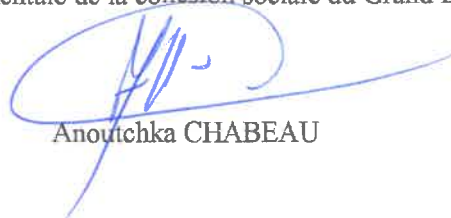
- Monsieur Eric MATHIEU, attaché d'administration de l'État,
- Monsieur Stéphane COSTER, secrétaire administratif de classe supérieure,
- Monsieur Didier LIBRY, adjoint administratif 1^{ère} classe,

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice intérimaire de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale de la région Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 14 janvier 2021

La Directrice intérimaire de la Direction régionale et départementale de la cohésion sociale du Grand Est



Anouchka CHABEAU